

RAPPORT N°9 : RECONDUCTION DU PROGRAMME WATTY À L'ÉCOLE

Vu la délibération n° 9 du Conseil communautaire en date du 17 février 2019 concernant le plan d'action TEPOS 1 ;

Vu la décision n°122 du Bureau communautaire en date du 19 octobre 2019 relatif à l'engagement d'Ambert Livradois Forez dans le programme Watty à l'école ;

Vu la délibération n° 12 du Conseil communautaire en date du 15 octobre 2020 concernant l'engagement d'ALF pour le renouvellement de la démarche TEPOS période 2 ;

Monsieur le Vice-président en charge de l'énergie et du développement durable propose de renouveler le programme « Watty à l'école ».

Pour rappel, « Watty à l'école » est un programme de sensibilisation des enfants (école élémentaire) aux économies d'énergie et d'eau, financé en partie par le mécanisme des certificats d'économie d'énergie. Il a été élaboré par EcoCO2 et mis en œuvre localement par l'association « Les petits débrouillards » avec 3 interventions par classes. Un bilan présentant les résultats et coûts des 3 premières années est annexé à la présente délibération.

Monsieur le Vice-Président rappelle qu'ALF est engagée dans la démarche TEPOS : Territoire à Energie POSitive dont l'objectif est une réduction des consommations d'énergie finale de l'ensemble du territoire et une couverture des besoins restants par des énergies renouvelables en 2050. Cet engagement volontaire et ambitieux d'ALF dans la transition énergétique doit s'appuyer sur plusieurs leviers dont la formation et la sensibilisation. Les enfants d'aujourd'hui étant les adultes de demain, les sensibiliser et les former aux économies d'énergies et d'eau permettra d'atteindre les objectifs fixés dans le cadre de TEPOS. Également, les enfants sont les meilleurs ambassadeurs auprès de leur famille pour faire changer les comportements.

Ainsi, Monsieur le Vice-Président en charge de l'énergie et du développement durable propose de renouveler le programme Watty à l'école, sur une durée de 2 ans, pour 20 classes par an réparties sur 10 établissements. Le plan de financement du programme serait le suivant :

	Année 1	Année 2	TOTAL
Prix de vente total HT	25 120 €	25 120 €	50 240 €
Prise en charge par l'obligé HT	19 320 €	19 320 €	38 640 €
Reste à charge collectivité HT	5 800 €	5 800 €	11 600 €
<i>Total / classe HT</i>	1 256 €	1 256 €	
<i>Part CEE / classe HT</i>	966 €	966 €	
<i>Reste à charge / classe HT</i>	290 €	290 €	

TOTAL TTC	13 920 €
------------------	-----------------

Sur proposition du Président,

Délibération

il vous est proposé :

- de reconduire le programme Watty à l'école pour 2 nouvelles années, pour 20 classes par an réparties dans 10 établissements, pour un montant global estimatif de 11 600€ HT à la charge d'Ambert Livradois Forez ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec EcoCO2 ;
- de charger Monsieur le Président de toutes les formalités utiles à l'exécution de la présente délibération.